

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 04/231 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT L'ACTION COLLECTIVE RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE EN CORSE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2004

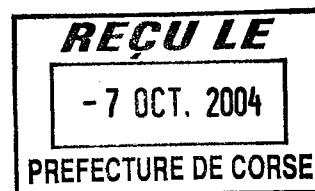
L'An deux mille quatre, et le vingt quatre septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALFONSI Nicolas, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, ZUCCARELLI Emile

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

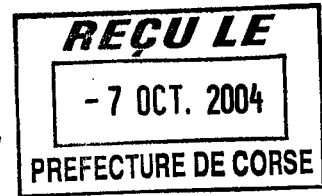
M. ALBERTINI Jean-Louis à Mme GUERRINI Christine  
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline  
M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François  
Mme ALIBERTINI Rose à M. ALFONSI Nicolas  
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à M. MARCHIONI François-Xavier  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
M. FELICIAGGI Robert à Mme SUSINI Marie-Ange  
Mme GORI Christiane à Mme SCOTTO Monika  
Mme GIUDICELLI Maria à M. BUCCHINI Dominique  
Mme NATALI Anne-Marie à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
M. PANUNZI Jean-Jacques à M. MONDOLONI Jean-Martin  
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme BURESI Babette  
M. SIMEONI Edmond à M. BIANCUCCI Jean  
M. TALAMONI Jean-Guy à M. ANGELINI Jean-Christophe.



#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions,

- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique,



**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**CONSIDERANT** la démarche effectuée par le Syndicat des Aquaculteurs Mare i Stagni Corsi ayant pour objectif de structurer cette profession, de l'organiser, et de mettre en place un véritable programme de développement concerté et cohérent,

**CONSIDERANT** que cette démarche s'inscrit dans les objectifs poursuivis par la Collectivité Territoriale de Corse en matière d'actions collectives,

**CONSIDERANT** la charte de développement élaborée par les professionnels de ce secteur en partenariat avec le Syndicat des Aquaculteurs, porteur de l'opération collective, et que ce programme est susceptible d'apporter une réelle plus-value à toute cette profession, notamment en terme de quantité de production, de qualité des produits et d'emploi.

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le rapport du Conseil Exécutif de Corse, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** la charte de développement de l'aquaculture en Corse ainsi que la convention-cadre relative à la mise en œuvre du programme d'actions.

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention-cadre ainsi que tous les avenants à cette convention qui n'auraient pas pour objet la modification des montants prévisionnels.

**ARTICLE 4 :**

DIT que le Conseil Exécutif de Corse présentera chaque année, un rapport d'information sur le déroulement de cette action collective.

**ARTICLE 5 :**

DESIGNE M. Jean-Martin MONDOLONI, Conseiller à l'Assemblée de Corse, comme membre du COSEA.

**ARTICLE 6 :**

DIT que l'Agence de Développement Economique de la Corse est chargée, pour ce qui la concerne, de la mise en œuvre de la présente délibération.

**ARTICLE 7 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

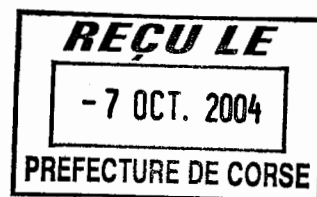
**Serge TOMI**

AJACCIO, le 24 septembre 2004

Le Président de l'Assemblée de Corse



Camille de ROCCA SERRA

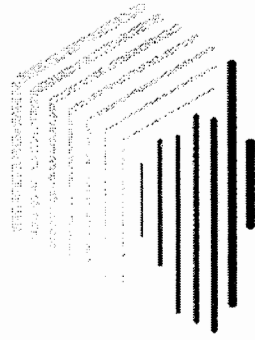


**ANNEXE**

**REÇU LE**  
- 7 OCT. 2004  
**PREFECTURE DE CORSE**

**ANNEXES**

**REÇU LE**  
-7 OCT. 2004  
PREFECTURE DE CORSE



Collectivité  
Territoriale  
de Corse

**CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

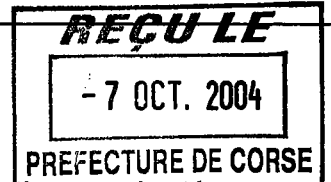
**Action collective pour  
l'accompagnement  
de la Stratégie de développement de  
l'Aquaculture en Corse**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF  
DE CORSE**



# Action collective pour l'accompagnement de la stratégie de développement de l'Aquaculture en Corse

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE



Dans le cadre du dispositif de soutien aux Actions Collectives, adopté par l'Assemblée de Corse en janvier 2000 et modifié en juin 2002, le Syndicat des Aquaculteurs Corses « Mare e Stagni Corsi » a sollicité l'accompagnement de la puissance publique pour conduire une stratégie de développement de la filière aquacole en Corse.

Lors de son Assemblée Générale de juillet 2003, le syndicat a reçu mandat express de l'ensemble de ses ressortissants pour porter un programme d'actions pluriannuelles, destiné à développer, promouvoir et valoriser les différentes activités ainsi que les produits et les savoir-faire du secteur de l'aquaculture en Corse.

En septembre 2003, le Syndicat des Aquaculteurs Corses présentait à l'ADEC les grandes lignes de son programme en demandant au titre de cette démarche élaborée par une structure représentative de toute une profession, à émarger au dispositif de soutien aux actions collectives.

Dès lors que le principe de l'action collective a été examiné et retenu par avis du Bureau de l'ADEC en date du 9 décembre 2003, l'Agence de Développement Economique de la Corse a engagé le processus de concertation.

Un Comité de Pilotage de l'action collective est constitué. Il est composé de représentants de l'Etat, de la Collectivité Territoriale de Corse, du monde scientifique et de la recherche, de l'université, et des représentants de la profession.

Les réflexions devaient conduire l'ensemble des acteurs à la validation du document articulé autour des éléments constitutifs suivants :

- identification de l'organisation, de la structuration et de la représentativité de la filière pour laquelle le Syndicat des aquaculteurs corses, et notamment son président, a reçu mandat de la profession pour agir en tant que représentation unique,
- élaboration d'un diagnostic du secteur d'activité de l'aquaculture en Corse, nécessaire pour faire un bilan, identifier les besoins et évaluer la pertinence de l'action,
- identification des objectifs à atteindre par le biais des actions préconisées,
- définition des actions et des moyens à mettre en œuvre pour la réalisation des objectifs,

- présentation du plan de financement et identification des partenaires financiers pressentis pour la mise en œuvre du programme d'actions.

A l'issue de la dernière consultation du Comité de pilotage de l'action collective du 7 juin dernier, le projet de Stratégie de développement de l'Aquaculture en Corse ainsi que le projet de Convention Pluriannuelle d'objectifs et de moyens y afférents ont été examinés et validés.

## LE PORTEUR DE PROJET

*Le projet d'action collective est porté par le Syndicat des Aquaculteurs Corses « Mare e Stagni Corsi » - 5, parc Belvédère – 20000 AJACCIO. Ce syndicat professionnel créé en 1995 a été mandaté par ses ressortissants pour solliciter l'accompagnement de la puissance publique afin de conduire une stratégie de développement de la filière de l'aquaculture en Corse.*

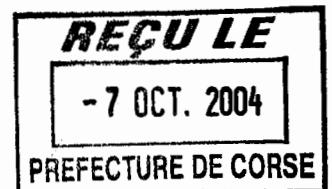
## LA REPRESENTATIVITE DU SYNDICAT

Cette structure regroupe l'ensemble des aquaculteurs et conchyliculteurs de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse (10 entreprises et 82 emplois directs). A ce titre, elle bénéficie de la représentativité régionale.

**Lors de son Assemblée Générale de juillet 2003, le syndicat a reçu mandat express de ses ressortissants pour porter un programme d'actions pluriannuelles, destiné à développer, promouvoir et valoriser les différentes activités ainsi que les produits et les savoir-faire du secteur de l'aquaculture en Corse.**

**Le syndicat, représenté par son président, Monsieur Henri FRANCESCHI, assure ainsi le rôle d'interlocuteur unique représentant l'ensemble de la profession des aquaculteurs et conchyliculteurs de l'île.**

## LA METHODOLOGIE



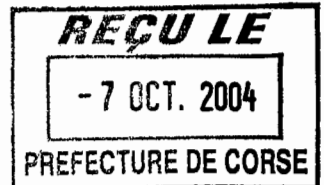
**Comme le prévoit la délibération de l'Assemblée de Corse de janvier 2000 modifiée en juin 2002, un processus de concertation a été mis en place dès le mois de septembre 2003. Un comité de pilotage de la mesure, composé de tous les acteurs et partenaires institutionnels concernés (DRAM, DFER de la CTC, DRRT, ADEC, STARESO, IFREMER, OEC, CRITT, DSV) a été mis en place. Les discussions ont permis d'aboutir en mai dernier à la formalisation du texte qui constitue aujourd'hui la stratégie de développement de l'Aquaculture en Corse. C'est dans ce cadre, qu'un projet de convention pluriannuelle d'objectifs y afférent est actuellement en cours de rédaction.**



**Le projet présente le contenu de la stratégie de développement de la filière de manière chronologique, comme suit :**

- ↗ une présentation générale de la filière aquacole,
- ↗ les orientations en région Corse avec l'organisation de la profession, la politique de la CTC et la stratégie d'action collective,
- ↗ la présentation de l'action collective en elle-même déclinée en 4 points :
  - les objectifs,
  - le programme d'actions,
  - le calendrier de réalisation,
  - le budget prévisionnel et le partenariat financier.

LA PRESENTATION DE LA FILIERE AQUACOLE -  
DIAGNOSTIC



Le Syndicat présente un diagnostic de la filière très complet (voir stratégie de développement en annexe). Ce diagnostic s'appuie notamment sur le bilan réalisé en partenariat avec l'ADEC en 2001 – 2002 dans le cadre du groupe de travail Aquaculture créé par l'Assemblée de Corse en Mai 2001. Ce bilan très complet, qui retrace l'évolution du secteur durant ces 20 dernières années, a été présenté et adopté par l'Assemblée de Corse le 28 novembre 2002.

### **❶ L'organisation de la profession en syndicat**

La profession est organisée en Syndicat professionnel créé il y a une dizaine d'années et qui regroupe l'ensemble des acteurs (écloseries, fermes de grossissement, conchyliculture). Il est le représentant de la profession au sein de diverses instances régionales et assure la liaison avec les organisations professionnelles continentales.

Le syndicat a participé activement à l'élaboration de la politique de soutien à l'aquaculture.

#### **Les actions engagées :**

- ↗ **Signe de qualité pour le poisson d'élevage : étude de définition et de faisabilité technico-économique,**
- ↗ **Rencontre avec le CIPA,**
- ↗ **Centre de documentation : abonnement à la presse et revues spécialisées,**
- ↗ **Lettre d'information : petit document de communication entre les membres du syndicat et avec les partenaires publics,**
- ↗ **Actions de communication :**
  - **Festimare à l'Île-Rousse,**
  - **Cors'Expo du 25 au 27 avril 2003 Marseille,**
  - **Fête de la Science du 13 au 19 octobre 2003 à Bastia (Le village des sciences et animation au Lycée Maritime de Bastia le 13 octobre),**

- Le village des métiers de la mer du 13 au 15 novembre 2003 à Bastia (Espace Stand et Espace conférences le 13 novembre « Aquaculture et pêche professionnelle : son avenir »),

↳ Formation : organisation avec les partenaires de différents stages de formation en réponse aux besoins des entreprises.

### ② La politique de soutien de la CTC à l'aquaculture

#### 2.1. Diagnostic Evaluation

« L'ADEC a engagé une large réflexion visant à recenser l'ensemble des problématiques du secteur et à chercher des solutions adaptées ».

Dans un premier temps, l'ADEC a établi un diagnostic complet du secteur donnant lieu à la première partie du rapport intitulé « La politique d'accompagnement de l'aquaculture en Corse : bilan 1994-2001 et perspectives 2000-2006 (Source : ADEC, 2002).

#### 2.2. Mise en place du groupe de travail sur l'aquaculture

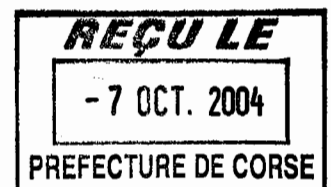
Dans un deuxième temps, l'ADEC a associé toutes les familles d'acteurs concernés par la filière dans un groupe de travail (élus territoriaux, représentants des professionnels de l'aquaculture et de la pêche, institutionnels et organismes d'enseignements et de recherche) afin d'atteindre 2 objectifs :

- Elaborer un dispositif de soutien d'accompagnement financier des entreprises,
- Identifier des outils optimisateurs et leur modalité de mis en œuvre.

**2.3. Mise en place d'un dispositif de soutien à l'aquaculture (adopté par l'Assemblée de Corse le 28 novembre 2002 ) qui s'articule autour de 6 points :**

- Le financement de la création et du développement des entreprises ;
- La mise en œuvre d'actions collectives ;
- Le renforcement de l'assistance technique ;
- L'assistance vétérinaire ;
- L'innovation et la veille technologique ;
- Les études, expertises et diagnostics.

LA STRATEGIE DE L'ACTION COLLECTIVE



Le Syndicat des Aquaculteurs Corses, « Mare & Stagni Corsi » s'est fixé des objectifs à atteindre impérativement pour l'ensemble de la filière. Il a donc identifié des actions à mener à moyen terme et propose de réaliser ce programme à 3 ans.

Pour ce faire, il entend émarger au dispositif de soutien aux Actions Collectives mis en place par la Collectivité Territoriale de Corse.

Il a ainsi proposé cette stratégie d'action collective au Bureau de l'ADEC qui en a validé le principe le 28 octobre 2003 et confirmé la pertinence le 28 juin 2004.

## LES OBJECTIFS

### ✓ Augmenter les volumes des productions

En ce qui concerne le poisson, il s'agit d'atteindre avec les fermes actuellement installées un volume de 1 600 tonnes à la fin 2006, augmenté d'une production d'environ 800 tonnes issues d'installation de 3 à 4 nouvelles exploitations.

En ce qui concerne les coquillages, l'augmentation de production des structures actuelles ajoutées aux nouveaux projets sur l'étang d'Urbino permettra d'atteindre un volume de production proche des 1060 tonnes. Les espaces lagunaires de la côte orientale retrouveraient ainsi leur vocation initiale.

### ✓ Augmenter la valeur ajoutée des produits

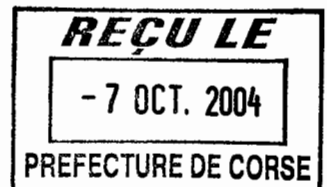
La valorisation du produit est directement liée à la garantie de qualité qui lui est attachée. Seul un signe de reconnaissance le permet. Pour ce faire, l'adhésion initiale à la charte « Aquaculture Qualité France® » est le préalable et doit être poursuivie par la définition d'une marque collective « corse » pour aller vers une IGP mettant en avant les spécificités insulaires porteuses d'un point de vue commercial et marketing.

Pour ce qui concerne la plus-value des produits vendus sous signe, elle est évaluée à 15 %, ce qui représente une plus-value potentielle de 0,90 à 1,10 euros (source : Agro Marchés Internationaux).

### ✓ Diversifier la production

Cela passe par la mise en élevage de nouvelles espèces de poissons et de coquillages, mais également par l'utilisation de nouveaux conditionnements et la mise en marché de produits issus de la première transformation.

## LE PROGRAMME D' ACTIONS



### Action 1 : Signe de qualité pour le poisson élevé en Corse

Le syndicat a engagé avec le soutien de la Collectivité Territoriale de Corse et de l'OFIMER une étude pour la mise en place d'un signe de qualité pour le poisson élevé en Corse. Cette étude réalisée par Agro Marchés Internationaux a été rendue en juin 2002.

Elle valide la nécessité d'un signe de qualité et propose la mise en place d'une IGP (Identification Géographique Protégée).

La Corse doit retrouver un avantage concurrentiel par rapport à la production de masse issue des pays de l'Union Européenne bordant la Méditerranée. Cet avantage ne peut se situer que dans des créneaux spécifiques du marché susceptibles de valoriser à un niveau élevé des productions identitaires d'origine et de qualité supérieures reconnues.

Une démarche en deux phases est ainsi proposée.

La première phase correspond au processus d'adhésion à la démarche « Aquaculture de France » pour adosser la marque collective spécifique à la Corse à un cahier des charges déjà établi considéré comme le référentiel technique de base de la filière.

La seconde phase consiste à mettre en place les caractéristiques spécifiques à la production corse (environnement en particulier) afin d'une part faire évoluer la marque collective et acquérir une IGP.

- ✓ Création et animation du groupement qualité associant les « écloseurs » et les « grossisseurs » ;
- ✓ Adhésion charte qualité aquaculture France et audit VERITAS ;
- ✓ Mise à niveau des entreprises (matérielle et immatérielle) ;
- ✓ Définition du cahier des charges de la marque ;
- ✓ Définition et mise en place la marque collective corse ;
- ✓ Définition de l'image et mise en œuvre de la stratégie de communication de la marque ;
- ✓ Démarche vers l'IGP.

### **Action 2 : Communication et promotion**

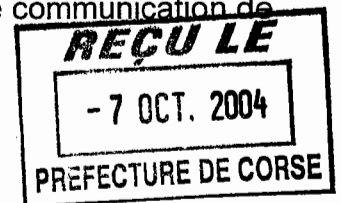
La profession aquacole souffre en Corse d'un déficit en terme d'image. Il s'agit pour le syndicat des aquaculteurs de mener un véritable plan de communication avec des cibles précises.

L'une des cibles prioritaires doit être celle des distributeurs, véritables interfaces entre la production et la consommation et maillon clé de la valorisation du travail réalisé par les aquaculteurs corses.

La seconde cible concerne les consommateurs qu'il faut convaincre de l'intérêt d'une production aquacole respectueuse de l'environnement et favorable à une meilleure gestion des ressources marines naturelles.

- ✓ Etablissement d'un plan de communication ;
- ✓ Participation à des expositions, salons ou colloques ;
- ✓ Mise en place d'une signalétique pour les fermes et les produits ;
- ✓ Portail Internet du syndicat des aquaculteurs corses : il s'agit d'aller chercher, de recevoir et de diffuser l'information pertinente pour les membres du syndicat. Outre le fait d'exister sur la toile, cet outil doit permettre d'optimiser la communication.

Pour que cet outil soit opérationnel, il convient de prévoir sa maintenance et son animation.



### **Action 3 : veille technologique**

Le changement fait partie du quotidien des entreprises. Pour survivre dans cet environnement mouvant, elles doivent anticiper les décisions de la concurrence, les tendances du marché, les changements législatifs, les découvertes qui peuvent affecter leur existence même.

Cette préoccupation du futur passe nécessairement par la gestion et l'utilisation de l'information, qui se fera à différents niveaux selon le destinataire.

#### **- Système d'information élaborée**

Le syndicat des aquaculteurs propose la mise en place d'un système d'information de qualité utilisant les technologies de l'information et de la communication reposant sur l'établissement d'un profil de veille pour chaque entreprise et/ou sur le mode de requêtes expresses, la confidentialité des demandes et réponses étant la règle. La fourniture de l'information se fait par le biais d'abonnements à des sites spécialisés ou est sous-traitée par des spécialistes.

#### **- Séminaire spécialisé**

Le syndicat souhaite organiser des rencontres thématiques avec l'intervention de spécialistes autour de problématiques choisies.

### **Action 4 : Formation sur mesure**

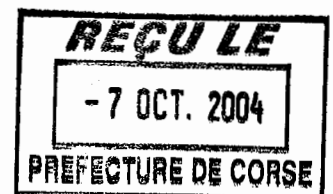
Le syndicat s'engage dans une démarche qualité nécessitant des compétences variées au sein des entreprises (organisation, gestion, technique d'élevage et de commercialisation,...). Dans l'accompagnement de cette démarche, il convient de réaliser des formations courtes et adaptées à l'évolution permanente des métiers de l'entreprise.

### **Action 5 : Conditionnement, transformation produits**

La mise en place du signe de qualité implique nécessairement une réflexion approfondie sur le mode de conditionnement et l'emballage dans la mesure où l'identification du poisson doit être sous la responsabilité du producteur et non pas soumise au bon vouloir du distributeur. En outre, le conditionnement originel du produit est une garantie contre les fraudes et contrefaçons.

Enfin, l'apport du conditionnement est source de valeur ajoutée locale importante sur le produit ainsi que d'économies sur la logistique d'expédition et de distribution. Ainsi par exemple, le frais emballé permet d'accéder facilement au fret aérien et de conquérir ainsi de nouveaux marchés.

La mise au point de préparations culinaires adaptées aux productions insulaires peut constituer un élément important de promotion commerciale.



## **Action 6 : Faire émerger une plate-forme technologique pour la R&D**

Pourquoi ?

Il est communément admis que la R&D est garante de la compétitivité des entreprises. Cependant la conjonction du retrait des grands organismes de recherche nationaux des programmes de recherche appliquée et la dimension limitée des entreprises locales ont considérablement fragilisé l'aquaculture marine insulaire.

L'objectif est de favoriser le regroupement d'entreprises sur des projets de R&D stratégiques pour la filière afin d'externaliser la R&D des entreprises locales qui n'ont pas la taille suffisante et les moyens en interne.

Comment ?

En créant un réseau de compétences locales (Université, IFREMER, STARESO) et extérieures à la Corse (Instituts techniques,...) à vocation méditerranéenne, prêts à s'impliquer dans des projets de développement régionaux.

Il ne s'agit pas de créer un nouveau centre de recherche mais une plate forme avec des moyens de base susceptibles d'accueillir les chercheurs impliqués dans les projets.

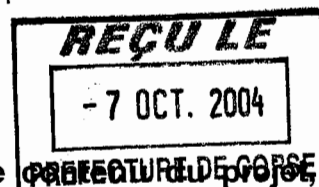
Pourquoi faire ?

- ✓ Pour acquérir un savoir-faire innovant pour l'élevage des espèces de demain et la mise en place de procédés nouveaux ;
- ✓ Pour définir les programmes de développement en accord avec les professionnels et les institutionnels ;
- ✓ Pour mobiliser les ressources technologiques en Corse et hors de Corse ;
- ✓ Pour avoir accès des outils de production existant afin de mener des expérimentations, des tests ou des pilotes ;
- ✓ Pour rendre compte de l'avancement des projets aux professionnels et aux institutionnels.

### **ANNEE 1**

Pendant les premiers 12 mois, il s'agit de définir le cadre du projet, c'est à dire, sélectionner et mettre en place d'un réseau de partenaires scientifiques et techniques au niveau régional (Université de Corse, IFREMER, STARESO), national (INRA, CNRS, CNEVA, IDMer,...) et international (Centres de Recherche Aquacole grec, espagnol et italien,...), définir le mode de fonctionnement, les moyens à mettre en œuvre, évaluer le coût de réalisation et établir les conventions de collaboration et dans la même année lancer un projet de R&D afin de tester le dispositif.

Exemples de programmes de R&D qui permettraient de tester le dispositif pour les secteurs « coquillages » et « poissons ».



### Elevage de l'huître plate (*Ostrea edulis*) :

Cette espèce est présente dans l'étang de Diana depuis très longtemps (époque romaine), elle est adaptée aux conditions environnementales du milieu et a résisté à différentes pathologies.

Elle présente des qualités gustatives exceptionnelles (mini-test consommateur) et l'objectif consiste à maîtriser l'élevage et permettre la commercialisation de ce nouveau produit.

Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en œuvre un programme de R&D nécessitant un partenariat scientifique et technique sur trois années.

La maîtrise de l'élevage porte sur les modalités d'approvisionnement en naissain, et la mise en culture avec l'identification des pratiques culturales adaptées à l'espèce.

#### La première étape : Contrôle de la reproduction

Il est envisagé une collaboration entre une entreprise de conchyliculture, chargée de fournir les géniteurs et une éclosérie spécialisée dans les coquillages, chargée d'effectuer la sélection du naissain.

La deuxième étape : Production de larves et mise en culture sur le site de Diana.

Cette étape permettra de valider le process de captage artificiel et de tester et d'adapter la conduite d'élevage.

L'objectif est de produire quinze tonnes d'huîtres plates dès la deuxième année du programme.

### Alimentation et process spécifique au maigre (*Argyrosomus regius*) :

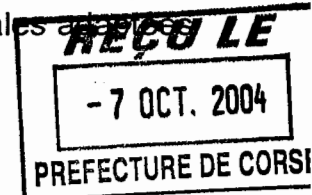
Cette nouvelle espèce pour la production insulaire nécessite encore des investissements en R&D, notamment en terme d'alimentation.

#### ANNEE 2

- Accompagnement des nouveaux travaux expérimentaux à court terme dans les entreprises (des projets sont déjà en cours d'élaboration) ;
- Lancement de projets innovants à moyen terme : synthèse des travaux de sélection d'espèces déjà réalisés, études de faisabilité (poissons, mollusques, crustacés), recherche qualité, mise en place de partenariats écloséries européennes..., financement & assistance (\*) des premières expérimentations.
- Elaboration d'autres projets R&D (outils & structures d'élevage...).

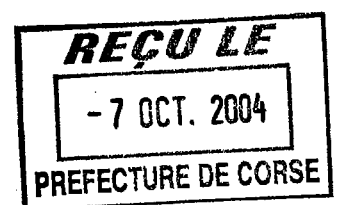
#### ANNEE 3

- Suite des accompagnements de travaux expérimentaux à court terme dans les entreprises ;



- Financement & assistance\* des travaux expérimentaux internes & externes des projets innovants à moyen terme ;
- Elaboration & financement d'autres projets R&D (outils & structures d'élevage...);
- Etablissement d'un bilan des travaux & avancées réalisés, compte-rendu pour évaluation de l'action auprès des partenaires financiers et suite à donner.

***(\*) Aide réalisée sous l'égide de l'action « animation-accompagnement » prévu au volet n°1 du programme d'actions collectives, ainsi que financement si besoin des services des partenaires tels qu'universités, centres de recherche, etc.***





LE CALENDRIER DE REALISATION (sur 3 exercices)
--

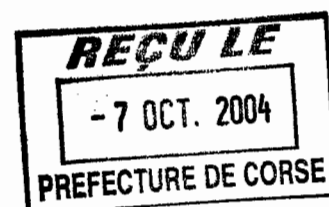
		2004-2005	2005-2006	2006-2007
<b>2</b>	<b>Signe qualité</b>			
	Création groupement qualité			
	Fonctionnement groupement qualité			
	Adoption charte Qualité Aquaculture de France			
	Audit Veritas et actions correctives			
	Rédaction cahier des charges corse			
	Mise en place du signe corse			
	Evolution IGP			
<b>3</b>	<b>Communication promotion</b>			
	Elaboration plan de communication			
	Signalétique			
	Participation colloques, salons (2/an)	2	2	2
	Réalisation portail Internet			
<b>4</b>	<b>Veille technologique</b>			
	Abonnement info spécialisée			
	Etablissement profils de veille			
	Information élaborée			
	Organisation séminaire spécialisé (1/an)	1	1	1
<b>5</b>	<b>Formation-Accompagnement</b>			
	1 formation/an	1	1	1
<b>6</b>	<b>Conditionnement transformation</b>			
	1 étude/an	1	1	1
<b>7</b>	<b>R&amp;D</b>			
	Elaboration convention			
	Programmes de R&D	1	2	2



## LE BUDGET PREVISIONNEL (sur 3 exercices) ADEC

		2004-2005	2005-2006	2006-2007	Total
<b>1</b>	<b>Animation/accompagnement</b>	<b>85 000</b>	<b>85 000</b>	<b>85 000</b>	<b>255 000</b>
	1 animateur	50 000	50 000	50 000	
	1 assistant	35 000	35 000	35 000	
<b>2</b>	<b>Signe qualité</b>	<b>110 545</b>	<b>94 690</b>	<b>94 690</b>	<b>299 925</b>
	Fonctionnement groupement qualité	22 000	22 000	22 000	
	Mise en place du signe	38 000	38 000	38 000	
	Communication	15 000	30 000	30 000	
	Honoraires (prestations externes)	35 545	4 690	4 690	
<b>3</b>	<b>Communication promotion</b>	<b>39 000</b>	<b>39 000</b>	<b>21 000</b>	<b>99 000</b>
	Plan de communication	30 000			
	Signalétique		20 000	10 000	
	Participation colloques, salons	9 000	9 000	9 000	
	Portail Internet		10 000	2 000	
<b>4</b>	<b>Veille technologique</b>	<b>18 000</b>	<b>13 000</b>	<b>13 000</b>	<b>44 000</b>
	Info. spécialisée	5 000	5 000	5 000	
	Profils veille	5 000	0	0	
	Organisation séminaire	8 000	8 000	8 000	
<b>5</b>	<b>Formation</b>	<b>10 000</b>	<b>30 000</b>	<b>20 000</b>	<b>60 000</b>
<b>6</b>	<b>Conditionnement-transformation</b>	<b>10 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>70 000</b>
<b>7</b>	<b>Plate-forme de R&amp;D en réseau</b>	<b>63 000</b>	<b>123 000</b>	<b>173 000</b>	<b>359 000</b>
	Conception-Conventions	23 000	23 000	23 000	
	Programmes de R&D	40 000	100 000	150 000	
	<b>Total</b>	<b>335 545</b>	<b>414 690</b>	<b>436 690</b>	<b>1 186 925</b>

Total global de l'action pour 3 ans (2004 – 2005 – 2006): 1 186 925 Euros.

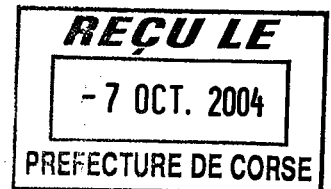


## LA CONTRACTUALISATION

Afin d'accompagner cette action collective, un projet de convention cadre pluriannuelle d'objectifs d'une durée de 3 ans a été élaboré. Cette convention est établie entre l'Etat (représentant également l'Union Européenne), la Collectivité Territoriale de Corse et le Syndicat des Aquaculteurs de Corse. La stratégie de développement sera annexée à cette convention.

Cette convention sera réalisée sur la base des participations financières suivantes :

✂	pour l'Etat :	232 981,25 €
✂	pour l'Union Européenne :	465 962,50 €
✂	<b>pour la CTC :</b>	<b>487 981,25 €</b>



Le Bureau de l'ADEC s'est donc prononcé sur la faisabilité et la pertinence de l'Action Collective portée par le Syndicat des Aquaculteurs de Corse et de ce fait a validé la stratégie de développement de l'aquaculture en Corse pour 2004 – 2007, ainsi que le projet de convention pluriannuelle précisant notamment les participations financières de la Collectivité Territoriale de Corse ci-dessus mentionnées.

Par la suite, et conformément à la procédure, ce dossier a été transmis au Conseil Exécutif de Corse pour examen en vue d'une présentation devant l'Assemblée de Corse, et devant la Commission Régionale de Modernisation de la Flotte de pêche artisanale et des Cultures Marines COREMODE (Le COREPA devra être saisi pour information).

La convention cadre est déclinée en objectifs annuels quantifiés et validés tant par les professionnels que par les services de la Collectivité Territoriale de Corse (ADEC, OEC, DFER) que de l'ETAT (DRAM, DSV, DIREN, DRRT).

Cette proposition d'action collective devrait contribuer à renforcer et à développer ce secteur d'activité important pour le tissu économique insulaire.

Cette démarche cohérente s'inscrit totalement dans le droit fil des orientations arrêtées par l'Assemblée de Corse en Novembre 2002, et dans les axes de développement des filières de la mer préconisés dans le DOCUP et dans le CPER 2000 – 2006.

Les aquaculteurs vont bénéficier par cette action et pour cette action de l'appui logistique d'un animateur et d'un assistant susceptibles d'optimiser un projet global qui s'articule essentiellement autour d'une forte démarche « Qualité ».

La mise en place de programmes de recherches et développements, l'élaboration d'un signe de qualité, l'identification d'outils de promotion et de communication doivent contribuer :

- ✂ à l'augmentation significative de la production,
- ✂ à la valorisation des produits frais et des nouveaux produits transformés,

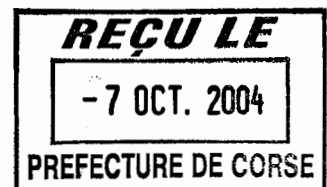
- ↙ au développement des entreprises existantes,
- ↙ à la création de nouvelles structures,
- ↙ à la création d'emplois qualifiés, soit 80 à 100 emplois directs supplémentaires.

Le syndicat souhaite, par le biais de cette action, conduire la profession vers une réelle structuration et une reconnaissance de cette filière comme un secteur de production à forte valeur ajoutée, porteur d'un développement durable.

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse de bien vouloir délibérer sur la stratégie de développement jointe en annexe, d'adopter le projet de convention – cadre et d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer cette convention.

Par ailleurs, un Comité de Suivi et d'Evaluation de l'Action (COSEA) a été institué, aux termes de la convention précitée, ayant pour but de suivre l'exécution du programme d'une part, de valiser les actions envisagées, chaque année, et d'autre part de se prononcer sur le bilan des actions de l'année écoulée. A ce titre, il est proposé à l'Assemblée de Corse de **désigner un Conseiller** Territorial devant siéger au sein de ce **COSEA**.

Le Conseil Exécutif de Corse présentera, chaque année, devant l'Assemblée, un bilan d'exécution de cette convention pluriannuelle. Ce rapport sera au préalable validé par le COSEA, puis présenté au Bureau de l'ADEC et au Conseil Exécutif.



Syndicat des Aquaculteurs Corses  
**Mare & Stagni Corsi**  
 5 parc Belvédère – 20000 AJACCIO

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE  
 L'AQUACULTURE EN CORSE

**Présentation de l'action collective  
 portée par le syndicat des aquaculteurs Corses  
 Mare & Stagni Corsi**

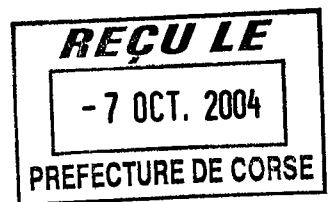
**MAI 2004**

**Sommaire**

**I Présentation de la filière aquacole**

- 1. L'aquaculture en Europe**
- 2. L'aquaculture en France**
- 3. L'aquaculture en Corse**

- ✓ Les secteurs d'activité
- ✓ La production
- ✓ Les marchés
- ✓ Les produits
- ✓ Les entreprises
- ✓ Les prévisions
- ✓ Les facteurs limitants



**II Les orientations en région**

- 1. L'organisation de la profession en syndicat professionnel**
- 2. La politique de la Collectivité Territoriale de Corse en faveur de l'aquaculture**
- 3. La stratégie : une action collective portée par le syndicat des aquaculteurs corses**

**III L'action collective**

**1. Les objectifs**

- ✓ Augmenter les volumes des productions
- ✓ Augmenter la valeur ajoutée des produits
- ✓ Diversifier la production (nouvelles espèces, nouveaux produits, etc.)

**2. Le programme d'actions**

- 3. Le calendrier de réalisation**
- 4. Le budget prévisionnel**

## I Présentation de la filière aquacole

### 1. L'aquaculture en Europe

Les principaux produits de l'aquaculture en Europe sont les poissons (truites, saumons, loups et daurades) et les mollusques (moules, huîtres, clams).

La production européenne a été multipliée par un facteur supérieur à 2.5 en 5 ans (source FEAP).

En 2000, la production européenne représente 1 315 000 tonnes. Le chiffre d'affaires s'élève à 2 500 millions d'Euros représentant 17 % de la production totale halieutique de l'Union Européenne en volume et 27 % en valeur (source IFREMER). L'aquaculture en Europe représente plus de 57 000 emplois équivalent temps plein (source IFREMER).

**Pour ce qui concerne l'aquaculture marine**, en 2000, la production totale s'élève à 117 500 tonnes dont 64 600 tonnes de daurades et 47 000 tonnes de loups.

Les principaux pays producteurs de loups et daurades sont la Grèce (plus de 51% de la production européenne), la Turquie, l'Italie et l'Espagne. L'Espagne est leader dans la production du Turbot.

**Pour ce qui concerne la conchyliculture**, les principaux producteurs sont l'Espagne (moules), la France (huîtres) et l'Italie (palourdes).

En 2000, la production européenne de ces 4 espèces s'élève à près de 820 000 tonnes.

### 2. L'aquaculture en France

**La production française piscicole** a augmenté de 2.18 % en volume de 1995 à 2000 (Source Agro Marchés Internationaux) pour atteindre un peu plus de 6 000 tonnes réparties de la façon suivante : 3 600 tonnes de loups, 1 300 tonnes de daurades, 1 000 tonnes de turbots et 100 tonnes d'esturgeons. (Source FEAP/SFAMN).

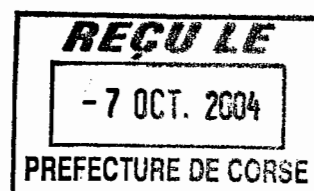
57 % de la production de loups et 52 % de la production de daurades sont produits en région méditerranéenne.

Le secteur piscicole marin est composé de 52 entreprises réparties sur 60 sites de production (source CIPA).

La segmentation par secteur d'activité est la suivante :

- 6 écloseries ;
- 8 entreprises produisent alevins et adultes ;
- 38 entreprises font du grossissement.

La segmentation par le volume de production est la suivante :



- 3 écloseries produisent 77 % des alevins français et réalisent 90 % du CA de la vente d'alevins ;
- 5 entreprises de grossissement produisent plus de 250 tonnes de loups et daurades/an chacune et assurent plus de 75 % de la production française pour ces espèces.

En 2000, le CA total de la pisciculture marine est de l'ordre de 58 Millions d'Euros. Sur 52 entreprises, 10 ont 1 CA > 1.5 Millions d'Euros.

Les exportations représentent plus de 42 % du chiffre d'affaires total des fermes de grossissement.

La production totale conchylicole **atteint en France les 180 000 tonnes dont près de 120 000 tonnes d'huîtres et près de 60 000 tonnes de moules.**

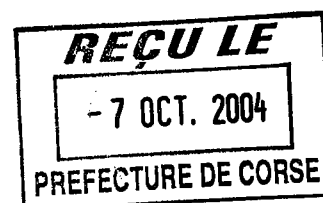
On compte près de 3 400 exploitations produisant des coquillages dont 3 000 pour la production ostréicole.

### 3. L'aquaculture en Corse

L'aquaculture est la deuxième filière exportatrice de Corse après la filière viticole.

#### 3.1. Les secteurs d'activité

- ✓ Ecloseries ;
- ✓ Fermes de grossissement ;
- ✓ Conchyliculture ;
- ✓ Un projet de pré-grossissement.



#### 3.2. La production

2003	Poissons	Coquillages	Total
Produits	Loup Daurade Maigre	Moule Huître	
Production en tonnes	850	650	<b>1 500</b>
CA en Millions d'Euros	5.96	1.4	<b>7.36</b>
Nombre d'emplois directs	57	25	<b>82</b>

La production globale corse en 2003 est de l'ordre de 1 500 tonnes avec 1 CA de l'ordre de 7.36 Millions d'Euros.

#### 3.2. Les marchés

Pour les poissons d'élevage, les marchés se situent principalement à l'extérieur de la Corse, près 90% de la production étant exportée.

Il existe un marché national pour le loup et la daurade corses et ce marché est proche. De plus, les productions corses sont présentes sur l'ensemble du marché européen (Italie, Espagne et Nord de l'Europe).

Pour ce qui concerne les coquillages, le marché est essentiellement local, une petite part de la production étant écoulee sur l'Italie.

### 3.3. Les produits

#### *Les alevins*

La production porte essentiellement sur le loup. Les alevins de maigre proviennent des écloséries continentales qui maîtrisent la production industrielle.

**Le loup et la daurade** portion (300 g) avec une tendance à évolution vers des pièces de plus grand calibre (1 kg et plus).

**Le maigre** (*Argyrosomus regius*), nouvelle espèce écoulee en frais entier et qui représentera dès 2004 près de 20 % de la production en volume.

**La moule de méditerranée et l'huître creuse**, avec pour cette dernière espèce la meilleure croissance observée de toute la méditerranée.

### 3.4. Les entreprises

#### Les écloséries

2 écloséries situées en Haute-Corse (Balagne et Etang de Diana).

Résultats de production (loups et daurades)

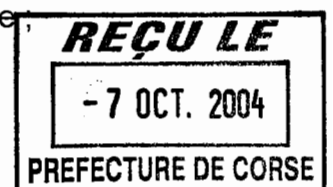
Année	2000	2001	2002
Production en millions	1.7	1.7	1.5
CA en Millions d'Euros	0.3	0.3	0.27

#### Les fermes de grossissement

- 8 fermes grossissement réparties sur l'ensemble du littoral de l'île
- 1 projet de pré-grossissement à Calvi.

Il existe 2 catégories d'entreprises :

- 5 de type familial ;
- 3 de type plus industriel avec un volume de production > 200 tonnes.



#### Les conchylicultures

- 2 fermes situées sur l'étang de Diana assurent la quasi-totalité de la production de moules et d'huîtres ;
- 1 ferme sur l'étang d'Urbino.



### 3.5. Les prévisions de production (sur la base des entreprises existantes)

#### Poissons

Année	2003	2004	2005	2006
Production de poissons en tonnes	850	1 100	1 300	1 600
CA en Millions d'Euros	5.96	7.71	9.1	11.22
Nombre d'emplois directs	57	70	80	95

Production 2004 : 1 100 tonnes, dont 20 % en volume de maigre et 80 % en loup et daurade. Le chiffre d'affaires est calculé sur la base d'un prix de vente moyen de 7 Euros le kilo.

#### Coquillages

Année	2003	2004	2005	2006
Production de coquillages en tonnes	650	665	680	700
CA en Millions d'Euros	1.4	2.1	2.2	2.3
Nombre d'emplois directs	25	26	27	30

Production 2004 : 665 tonnes de coquillages dont 75 % en volume de moules et 25 % en volume d'huîtres. Le chiffre d'affaires est calculé sur la base d'un prix de vente moyen de 4 Euros le Kilo pour les huîtres et de 1,75 Euros le kilo pour les moules.

### 3.6. Les facteurs limitant

Le principal frein pour l'aquaculture marine réside dans la difficulté d'accès à de nouveaux sites de production. Cet aspect identifié clairement par le groupe de travail aquaculture (cf infra) a donné lieu à une étude destinée à réaliser la cartographie d'aptitude du littoral corse à l'implantation de fermes aquacoles.

Pour ce qui concerne les coquillages, les seuls sites avec de réelles potentialités sont les étangs privés de Diana et d'Urbino.

## II Les orientations en région

### 1. L'organisation de la profession en syndicat

La profession est organisée en Syndicat professionnel créé il y a une dizaine d'années et qui regroupe l'ensemble des acteurs (écloseries, fermes de grossissement, conchyliculture). Il est le représentant de la profession au sein de diverses instances régionales et assure la liaison avec les organisations professionnelles continentales.

Le syndicat a participé activement à l'élaboration de la politique de soutien à l'aquaculture.



Les actions engagées :

- **Signe de qualité pour le poisson d'élevage :**

Etude de définition et de faisabilité technico-économique.  
Rencontre avec le CIPA.

- **Centre de documentation :**

Abonnement à la presse et revues spécialisées.

- **Lettre d'information :**

Petit document de communication entre les membres du syndicat et avec les partenaires publics.

- **Actions de communication :**

- Festimare à l'Île-Rousse ;
- Cors'Expo du 25 au 27 avril 2003 Marseille ;
- Fête de la Science du 13 au 19 octobre 2003 à Bastia (Le village des sciences et animation au Lycée Maritime de Bastia le 13 octobre) ;
- Le village des métiers de la mer du 13 au 15 novembre 2003 à Bastia (Espace Stand et Espace conférences le 13 novembre « Aquaculture et pêche professionnelle : son avenir »).

- **Formation :**

Organisation avec les partenaires de différents stages de formation en réponse aux besoins des entreprises.

**2. La politique de soutien de la CTC à l'aquaculture**

**2.1. Diagnostic Evaluation**

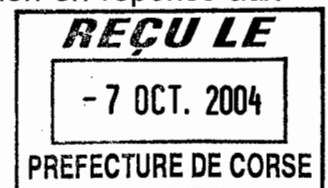
« L'ADEC a engagé une large réflexion visant à recenser l'ensemble des problématiques du secteur et à chercher des solutions adaptées ».

Dans un premier temps, l'ADEC a établi un diagnostic complet du secteur donnant lieu à la première partie du rapport intitulé « La politique d'accompagnement de l'aquaculture en Corse : bilan 1994-2001 et perspectives 2000-2006 (Source : ADEC, 2002).

**2.2. Mise en place du groupe de travail sur l'aquaculture**

Dans un deuxième temps, l'ADEC a associé toutes les familles d'acteurs concernés par la filière dans un groupe de travail (élus territoriaux, représentants des professionnels de l'aquaculture et de la pêche, institutionnels et organismes d'enseignements et de recherche) afin d'atteindre 2 objectifs :

- Elaborer un dispositif de soutien d'accompagnement financier des entreprises ;
- Identifier des outils optimisateurs et leur modalité de mise en œuvre.



**2.3. Mise en place d'un dispositif de soutien à l'aquaculture (adopté par l'Assemblée de Corse le 28 novembre 2002) qui s'articule autour de 6 points :**

- Le financement de la création et du développement des entreprises ;
- La mise en œuvre d'actions collectives ;
- Le renforcement de l'assistance technique ;
- L'assistance vétérinaire ;
- L'innovation et la veille technologique ;
- Les études, expertises et diagnostics.

**3. La stratégie : une action collective portée par le syndicat des aquaculteurs corses**

Le Syndicat des Aquaculteurs Corses, Mare & Stagni Corsi s'est fixé des objectifs à atteindre impérativement pour l'ensemble de la filière. Il a donc identifié des actions à mener à moyen terme et propose de réaliser ce programme à 3 ans.

Pour ce faire, il entend élargir au dispositif de soutien aux Actions Collectives mis en place par la Collectivité Territoriale de Corse.

Il a ainsi proposé cette stratégie d'action collective au Bureau de l'ADEC qui en a validé le principe le 28 octobre 2003.

**3.1. Les objectifs**

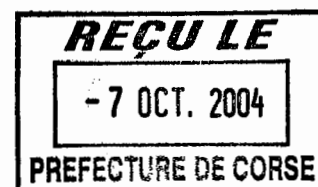
- ✓ Augmenter les volumes des productions ;

En ce qui concerne le poisson, il s'agit d'atteindre avec les fermes actuellement installées un volume de 1 600 tonnes à la fin 2006, augmenté d'une production d'environ 800 tonnes issues d'installation de 3 à 4 nouvelles exploitations.

En ce qui concerne les coquillages, l'augmentation de production des structures actuelles ajoutées aux nouveaux projets sur l'étang d'Urbino permettra d'atteindre un volume de production proche des 1060 tonnes. Les espaces lagunaires de la côte orientale retrouveraient ainsi leur vocation initiale.

- ✓ Augmenter la valeur ajoutée des produits ;

La valorisation du produit est directement liée à la garantie de qualité qui lui est attachée. Seul un signe de reconnaissance le permet. Pour ce faire, l'adhésion initiale à la charte « Aquaculture Qualité France® » est le préalable et doit être poursuivie par la définition d'une marque collective « corse » pour aller vers une IGP mettant en avant les spécificités insulaires porteuses d'un point de vue commercial et marketing.



Pour ce qui concerne la plus-value des produits vendus sous signe, elle est évaluée à 15 %, ce qui représente une plus-value potentielle de 0,90 à 1,10 Euros (source : Agro Marchés Internationaux).

✓ Diversifier la production :

Cela passe par la mise en élevage de nouvelles espèces de poissons et de coquillages, mais également par l'utilisation de nouveaux conditionnements et la mise en marché de produits issus de la première transformation.

## **2. Le programme d'actions**

### **- Action 1 : Signe de qualité pour le poisson élevé en corse**

Le syndicat a engagé avec le soutien de la Collectivité Territoriale de Corse et de l'OFIMER une étude pour la mise en place d'un signe de qualité pour le poisson élevé en Corse. Cette étude réalisée par Agro Marchés Internationaux a été rendue en juin 2002.

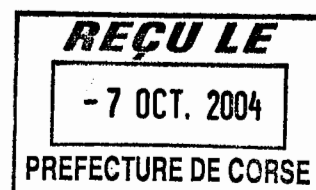
Elle valide la nécessité d'un signe de qualité et propose la mise en place d'une IGP (Identification Géographique Protégée).

La Corse doit retrouver un avantage concurrentiel par rapport à la production de masse issue des pays de l'Union Européenne bordant la Méditerranée. Cet avantage ne peut se situer que dans des créneaux spécifiques du marché susceptibles de valoriser à un niveau élevé des productions identitaires d'origine et de qualité supérieures reconnues.

Nous proposons une démarche en deux phases, la première correspondant au processus d'adhésion à la démarche «Aquaculture de France» pour adosser la marque collective spécifique à la Corse à un cahier des charges déjà établi considéré comme le référentiel technique de base de la filière.

La seconde phase consiste à mettre en place les caractéristiques spécifiques à la production corse (environnement en particulier) afin d'une part faire évoluer la marque collective et acquérir une IGP.

- ✓ Création et animation du groupement qualité associant les « écloseurs » et les « grossisseurs » ;
- ✓ Adhésion charte qualité aquaculture France et audit VERITAS ;
- ✓ Mise à niveau des entreprises (matérielle et immatérielle) ;
- ✓ Définition du cahier des charges de la marque ;
- ✓ Définition et mise en place la marque collective corse ;
- ✓ Définition de l'image et mise en œuvre de la stratégie de communication de la marque ;
- ✓ Démarche vers l'IGP.



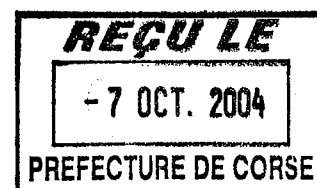
## - Action 2 : Communication et promotion

La profession aquacole souffre en Corse d'un déficit en terme d'image. Il s'agit pour le syndicat des aquaculteurs de mener un véritable plan de communication avec des cibles précises.

L'une des cibles prioritaires doit être celle des distributeurs, véritables interfaces entre la production et la consommation et maillon clé de la valorisation du travail réalisé par les aquaculteurs corses.

La seconde cible concerne les consommateurs qu'il faut convaincre de l'intérêt d'une production aquacole respectueuse de l'environnement et favorable à une meilleure gestion des ressources marines naturelles.

- ✓ Etablissement d'un plan de communication ;
- ✓ Participation à des expositions, salons ou colloques ;
- ✓ Mise en place d'une signalétique pour les fermes et les produits ;
- ✓ Portail Internet du syndicat des aquaculteurs corses :



Il s'agit d'aller chercher, de recevoir et de diffuser l'information pertinente pour les membres du syndicat. Outre le fait d'exister sur la toile, cet outil doit permettre d'optimiser la communication.

Pour que cet outil soit opérationnel, il convient de prévoir sa maintenance et son animation.

## - Action 3 : veille technologique

Le changement fait partie du quotidien des entreprises. Pour survivre dans cet environnement mouvant, elles doivent anticiper les décisions de la concurrence, les tendances du marché, les changements législatifs, les découvertes qui peuvent affecter leur existence même...

Cette préoccupation du futur passe nécessairement par la gestion et l'utilisation de l'information, qui se fera à différents niveaux selon le destinataire.

- Système d'information élaborée :

Le syndicat des aquaculteurs propose la mise en place d'un système d'information de qualité utilisant les technologies de l'information et de la communication reposant sur l'établissement d'un profil de veille pour chaque entreprise et/ou sur le mode de requêtes expresses, la confidentialité des demandes et réponses étant la règle. La fourniture de l'information se fait par le biais d'abonnements à des sites spécialisés ou est sous-traitée par des spécialistes.

- Séminaire spécialisé :

Le syndicat souhaite organiser des rencontres thématiques avec l'intervention de spécialistes autour de problématiques choisies.

#### - **Action 4 : Formation sur mesure**

Le syndicat s'engage dans une démarche qualité nécessitant des compétences variées au sein des entreprises (organisation, gestion, technique d'élevage et de commercialisation,...). Dans l'accompagnement de cette démarche, il convient de réaliser des formations courtes et adaptées à l'évolution permanente des métiers de l'entreprise.

#### - **Action 5 : Conditionnement, transformation produits**

La mise en place du signe de qualité implique nécessairement une réflexion approfondie sur le mode de conditionnement et l'emballage dans la mesure où l'identification du poisson doit être sous la responsabilité du producteur et non pas soumise au bon vouloir du distributeur. En outre, le conditionnement originel du produit est une garantie contre les fraudes et contrefaçons.

Enfin, l'apport du conditionnement est source de valeur ajoutée locale importante sur le produit ainsi que d'économies sur la logistique d'expédition et de distribution. Ainsi par exemple, le frais emballé permet d'accéder facilement au fret aérien et de conquérir ainsi de nouveaux marchés.

La mise au point de préparations culinaires adaptées aux productions insulaires peut constituer un élément important de promotion commerciale.

#### - **Action 6 : Faire émerger une plate-forme technologique pour la R&D**

##### **Pourquoi ?**

Il est communément admis que la R&D est garante de la compétitivité des entreprises. Cependant la conjonction du retrait des grands organismes de recherche nationaux des programmes de recherche appliquée et la dimension limitée des entreprises locales ont considérablement fragilisé l'aquaculture marine insulaire.

L'objectif est de favoriser le regroupement d'entreprises sur des projets de R&D stratégiques pour la filière afin d'externaliser la R&D des entreprises locales qui n'ont pas la taille suffisante et les moyens en interne.

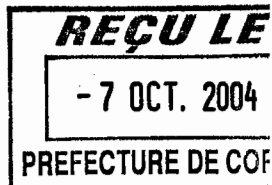
##### **Comment ?**

En créant un réseau de compétences locales (Université, IFREMER, STARESO) et extérieures à la Corse (Instituts techniques,...) à vocation méditerranéenne, prêts à s'impliquer dans des projets de développement régionaux.

**Il ne s'agit pas de créer un nouveau centre de recherche mais une plate forme avec des moyens de base susceptibles d'accueillir les chercheurs impliqués dans les projets.**

##### **Pourquoi faire ?**

- ✓ Pour acquérir un savoir-faire innovant pour l'élevage des espèces de demain et la mise en place de procédés nouveaux ;



- ✓ Pour définir les programmes de développement en accord avec les professionnels et les institutionnels ;
- ✓ Pour mobiliser les ressources technologiques en Corse et hors de Corse ;
- ✓ Pour avoir accès des outils de production existant afin de mener des expérimentations, des tests ou des pilotes ;
- ✓ Pour rendre compte de l'avancement des projets aux professionnels et aux institutionnels.

### ANNEE 1 :

**Pendant les premiers 12 mois, il s'agit de définir le contenu du projet, c'est à dire, sélectionner et mettre en place d'un réseau de partenaires scientifiques et techniques au niveau régional (Université de Corse, IFREMER, STARESO), national (INRA, CNRS, CNEVA, IDMer,...) et international (Centres de Recherche Aquacole grec, espagnol et italien,...), définir le mode de fonctionnement, les moyens à mettre en œuvre, évaluer le coût de réalisation et établir les conventions de collaboration et dans la même année lancer un projet de R&D afin de tester le dispositif.**

Exemples de programmes de R&D qui permettraient de tester le dispositif pour les secteurs « coquillages » et « poissons ».

#### Elevage de l'huître plate (*Ostrea edulis*) :

Cette espèce est présente dans l'étang de Diana depuis très longtemps (époque romaine), elle est adaptée aux conditions environnementales du milieu et a résisté à différentes pathologies.

Elle présente des qualités gustatives exceptionnelles (mini-test consommateur) et l'objectif consiste à maîtriser l'élevage et permettre la commercialisation de ce nouveau produit.

Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en œuvre un programme de R&D nécessitant un partenariat scientifique et technique sur trois années.

La maîtrise de l'élevage porte sur les modalités d'approvisionnement en naissain, et la mise en culture avec l'identification des pratiques culturelles adaptées à l'espèce.

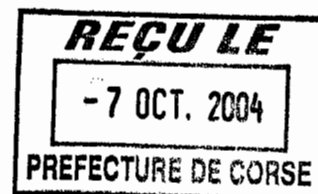
La première étape : Contrôle de la reproduction

Il est envisagé une collaboration entre une entreprise de conchyliculture, chargée de fournir les géniteurs et une écloserie spécialisée dans les coquillages, chargée d'effectuer la sélection du naissain.

La deuxième étape : Production de larves et mise en culture sur le site de Diana.

Cette étape permettra de valider le process de captage artificiel et de tester et d'adapter la conduite d'élevage.

L'objectif est de produire quinze tonnes d'huîtres plates dès la deuxième année du programme.



Alimentation et process spécifique au maigre (*Argyrosomus regius*) :

Cette nouvelle espèce pour la production insulaire nécessite encore des investissements en R&D, notamment en terme d'alimentation.

**ANNEE 2 :**

- Accompagnement des nouveaux travaux expérimentaux à court terme dans les entreprises (des projets sont déjà en cours d'élaboration) ;
- Lancement de projets innovants à moyen terme : synthèse des travaux de sélection d'espèces déjà réalisés, études de faisabilité (poissons, mollusques, crustacés), recherche qualité, mise en place de partenariats écloséries européennes..., financement & assistance\* des premières expérimentations.
- Elaboration d'autres projets R&D (outils & structures d'élevage...)

**ANNEE 3 :**

- Suite des accompagnements de travaux expérimentaux à court terme dans les entreprises ;
- Financement & assistance\* des travaux expérimentaux internes & externes des projets innovants à moyen terme ;
- Elaboration & financement d'autres projets R&D (outils & structures d'élevage...) ;
- Etablissement d'un bilan des travaux & avancées réalisés, compte-rendu pour évaluation de l'action auprès des partenaires financiers et suite à donner.

\* Aide réalisée sous l'égide de l'action « animation-accompagnement » prévu au volet n°1 du programme d'actions collectives, ainsi que financement si besoin des services des partenaires tels qu'universités, centres de recherche, etc.

**REÇU LE**

- 7 OCT. 2004

**1. Le calendrier de réalisation**

	2004/2005	2005/2006	2006/2007
<b>2 Signe qualité</b>			
Création groupement qualité	■		
Fonctionnement groupement qualité	■	■	
Adoption charte Qualité Aquaculture de France	■	■	
Audit Veritas et actions correctives	■		
Rédaction cahier des charges corse		■	
Mise en place du signe corse		■	
Evolution IGP			■
<b>3 Communication promotion</b>			
Elaboration plan de communication	■		
Signalétique	■		
Participation colloques, salons (2/an)	■ 2	■ 2	■ 2
Réalisation portail Internet	■		
<b>4 Veille technologique</b>			
Abonnement info spécialisée	■	■	■
Etablissement profils de veille	■		
Information élaborée	■	■	■
Organisation séminaire spécialisé (1/an)	■ 1	■ 1	■ 1

PRÉFECTURE DE CORSE

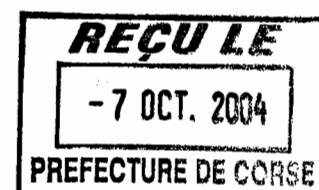


<b>5 Formation-Accompagnement</b>			
1 formation/an	1	1	1
<b>6 Conditionnement transformation</b>			
1 étude/an	1	1	1
<b>7 R&amp;D</b>			
Elaboration convention			
Programmes de R&D	1	2	2

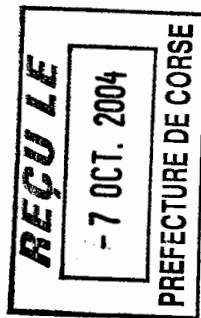
## 2. Le budget prévisionnel

	2004/2005	2005/2006	2006/2007	Total
<b>1 Animation/accompagnement</b>	<b>85 000</b>	<b>85 000</b>	<b>85 000</b>	<b>255 000</b>
1 animateur	50 000	50 000	50 000	
1 assistant	35 000	35 000	35 000	
<b>2 Signe qualité</b>	<b>110 545</b>	<b>94 690</b>	<b>94 690</b>	<b>299 925</b>
Fonctionnement groupement qualité	22 000	22 000	22 000	
Mise en place du signe	38 000	38 000	38 000	
Communication	15 000	30 000	30 000	
Honoraires (prestations externes)	35 545	4 690	4 690	
<b>3 Communication promotion</b>	<b>39 000</b>	<b>39 000</b>	<b>21 000</b>	<b>99 000</b>
Plan de communication	30 000			
Signalétique		20 000	10 000	
Participation colloques, salons	9 000	9 000	9 000	
Portail Internet		10 000	2 000	
<b>4 Veille technologique</b>	<b>18 000</b>	<b>13 000</b>	<b>13 000</b>	<b>44 000</b>
Info. spécialisée	5 000	5 000	5 000	
Profils veille	5 000	0	0	
Organisation séminaire	8 000	8 000	8 000	
<b>5 Formation</b>	<b>10 000</b>	<b>30 000</b>	<b>20 000</b>	<b>60 000</b>
<b>6 Conditionnement- transformation</b>	<b>10 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>70 000</b>
<b>7 Plate-forme de R&amp;D en réseau</b>	<b>63 000</b>	<b>123 000</b>	<b>173 000</b>	<b>359 000</b>
Conception-Conventions	23 000	23 000	23 000	
Programmes de R&D	40 000	100 000	150 000	
<b>Total</b>	<b>335 545</b>	<b>414 690</b>	<b>436 690</b>	<b>1 186 925</b>

Total global de l'action pour 3 ans (Fin 2004 – Fin 2007) : 1 186 925 Euros.



Présentation de l'Action  
collective portée par Mare e  
Stagni Corsi / Mai 2004



	2004/2005				2005/2006				2006/2007				Total				DOCUP				HORS DOCUP	
	2004/2005	2005/2006	2006/2007	Total	2004/2005	2005/2006	2006/2007	Total	2004/2005	2005/2006	2006/2007	Total	IFOP	Etat membre	Détail CPER	Etat (OFIMER)	CTC	CTC	CTC	CTC		
<b>1- Animation - Accompagnement</b>	85 000	85 000	85 000	255 000																		
1 animateur	50 000	50 000	50 000																	100%		
1 assistant	35 000	35 000	35 000																	255 000		
<b>2- Signe qualité</b>	110 545	94 690	94 690	299 925																		
Fonctionnement groupement qualité	22 000	22 000	22 000											50%	50%	25,0%	25,0%					
Mise en place du signe	38 000	38 000	38 000																			
Communication	15 000	30 000	30 000										149 962,50			74 981,25				74 981,25		
Honoraires (prestations externes)	35 545	4 690	4 690																			
<b>3- Communication promotion</b>	39 000	39 000	21 000	99 000																		
Plan de communication	30 000	0	0																			
Signalétique	0	20 000	10 000											50%	50%	25,0%	25,0%					
Participation colloques, salons	9 000	9 000	9 000										49 500			24 750				24 750		
Portail Internet	0	10 000	2 000																			
<b>4- Veille technologique</b>	18 000	13 000	13 000	44 000																		
Information spécialisée	5 000	5 000	5 000											50%	50%	25,0%	25,0%					
Profils veille	5 000	0	0										22 000			11 000				11 000		
Organisation séminaire	8 000	8 000	8 000																			
<b>5- Formation - Accompagnement</b>	10 000	30 000	20 000	60 000										50%	50%	25,0%	25,0%					
													30 000			15 000				15 000		

	DOCUP					HORS DOCUP		
	2004/2005	2005/2006	2006/2007	Total	IFOP	Etat membre	Détail CPER	CTC
6- Conditionnement - Transformation	10 000	30 000	30 000	70 000	50%	50%	CTC	Etat (OFIMER)
					35 000	.	17 500	25,0%
7- Plate-forme de R & D en réseau	63 000	123 000	173 000	359 000	50%	50%	25,0%	25,0%
Conception - Conventions	23 000	23 000	23 000		179 500		89 750	
Programmes R & D	40 000	100 000	150 000					
<b>TOTAL</b>	<b>335 545</b>	<b>414 690</b>	<b>436 690</b>	<b>1 186 925</b>	<b>465 962,50</b>		<b>232 981,25</b>	<b>255 000</b>

